



BULLETIN D'AUTOMNE 2026

REGARD SUR L'ADNB : INFORMÉ. CONNECTÉ. ENGAGÉ

L'Association a le plaisir de vous présenter REGARD SUR LE NBAD : INFORMÉ. CONNECTÉ. ENGAGÉ., un nouveau bulletin conçu pour renforcer la communication et la transparence auprès de ses membres. Publié trois fois par année, en septembre, en janvier et en mai, le bulletin fournira des mises à jour régulières sur les activités, les initiatives, les projets et les développements importants de l'Association qui touchent la profession et nos membres. Notre objectif est de veiller à ce que les membres disposent d'un accès rapide à l'information, comprennent le travail accompli par l'Association et aient l'occasion de rester connectés et engagés. Nous avons hâte d'utiliser REGARD SUR L'ADNB comme un autre moyen de tenir nos membres informés et de renforcer notre lien avec la communauté des diététistes.

Pour un rappel, l'ADNB communique principalement par courriel. C'est la responsabilité de chaque membre de s'assurer que son profil, y compris ses coordonnées, est à jour. Si vous ne recevez pas les courriels de l'ADNB, veuillez vérifier que vos informations sont exactes. Nous encourageons également les membres à ajouter l'ADNB (registrar@adnb-nbad.com et admin@adnb-nbad.com) à leur liste d'expéditeurs de confiance. Vous pouvez mettre à jour vos coordonnées en modifiant votre profil directement dans votre [compte ADNB](#).

PLAN STRATÉGIQUE 2021-2027

Au cours des dernières années, l'ADNB a connu des changements importants, ce qui a retardé certains projets. En conséquence, notre plan stratégique actuel, élaboré en 2021, a été prolongé jusqu'en juin 2027. Reconnaisant l'importance d'un plan stratégique à jour qui reflète les priorités de l'Association, les besoins de nos membres et l'évolution de la profession, le Conseil a identifié la mise à jour de ce plan comme étant une priorité importante.



Pour l'élaboration d'un nouveau plan stratégique, nous avons présenté une demande de financement afin de soutenir cet important travail. Nous avons le plaisir d'annoncer que notre demande a été approuvée, ce qui permettra de financer la majeure partie du projet pour la mise à jour du plan stratégique de l'ADNB. Cela constituera une occasion de faire le point sur notre situation actuelle, de cerner les priorités pour les années à venir et d'établir une orientation claire pour l'avenir de l'Association. Restez à l'affût des mises à jour au cours des prochains mois.

IMMATRICULATION POUR LA PRATIQUE DIÉTÉTIQUE VIRTUELLE AU N.-B.

L'Association a récemment mis à jour son Énoncé de position sur la pratique interjuridictionnelle de la diététique et a élaboré une nouvelle politique concernant l'immatriculation et le permis pour offrir des services diététiques, qu'ils soient dispensés en ligne ou en présentiel. À partir du 1er novembre 2026, les diététistes faisant partis d'un organisme réglementaire d'une autre province et qui veulent offrir des services aux résidents du Nouveau-Brunswick doivent satisfaire aux exigences d'immatriculation et de permis de l'ADNB ainsi que respecter les normes réglementaires du Nouveau-Brunswick. Les résidents du Nouveau-Brunswick sont définis comme des personnes qui ont la carte d'assurance-maladie.

Exceptions à l'exigence d'immatriculation pour la pratique virtuelle

- L'immatriculation auprès de l'ADNB n'est pas requise pour les diététistes qui fournissent des suivis virtuels à des résidents du Nouveau-Brunswick, lorsque les soins sont directement liés à des services de santé initialement dispensés en personne dans un établissement de santé situé dans une autre province canadienne.
- L'immatriculation auprès de l'ADNB n'est pas requise pour les diététistes qui fournissent des soins de suivi à distance à des personnes qui s'installent temporairement au Nouveau-Brunswick, à condition que leur carte d'assurance-maladie demeure valide dans leur province de résidence permanente (par exemple, les étudiants universitaires).
- L'immatriculation auprès de l'ADNB n'est pas requise pour donner des cours en ligne ou dans d'autres circonstances où aucun soin individuel n'est fourni. Toutefois, si un résident du Nouveau-Brunswick sollicite des conseils ou pose une question relevant d'un soin individuel, le diététiste doit orienter cette personne vers un diététiste titulaire d'un permis délivré par l'ADNB.



Si vous avez des questions liées à ce changement, veuillez les adresser à registrar@adnb-nbad.com.

NORMES DE PRATIQUE

L'Association procédera également à une révision en profondeur de ses normes de pratique. Cette mise à jour permettra de les harmoniser avec l'évolution de la profession et de s'assurer qu'elles demeurent pertinentes et conformes aux attentes actuelles en matière de pratique diététique.

En tant que membres, vous serez tenus informés de l'avancement de ces travaux et auront notamment la possibilité de nous faire part de vos commentaires, le cas échéant. Nous vous remercions de votre engagement et nous nous réjouissons de travailler ensemble pour veiller à ce que les normes actualisées reflètent les pratiques diététiques actuelles et favorisent des soins sécuritaires, compétents et éthiques

NOUVEAUX DOCUMENTS DISPONIBLES POUR LES MEMBRES

Pour accompagner le Code de déontologie mis à jour en septembre 2025, deux nouvelles ressources sont maintenant offertes pour aider les membres à mieux comprendre et à appliquer le Code dans leur pratique. Les membres sont invités à consulter ces ressources, qui constituent des outils précieux pour accompagner le Code de déontologie actualisé. Ces deux ressources sont accessibles sur le site web, dans la rubrique *Membres* → *Ressources* → *Documents réglementaires*.

[**Guide d'interprétation du code de déontologie**](#)

[**Questions-réponses sur la pratique tenant compte des traumatismes**](#)

JOURNÉE NATIONALE DE LA VÉRITÉ ET DE LA RÉCONCILIATION

Le 30 septembre marque la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation, un moment pour reconnaître l'histoire tragique et les impacts durables des pensionnats au Canada, ainsi que pour honorer les survivants, leurs familles et leurs communautés.

Cette date est aussi connue comme la Journée du chandail orange, qui rappelle que chaque enfant compte — passé, présent et futur.



La Journée nationale pour la vérité et la réconciliation est une occasion pour nous tous de faire une pause, d'apprendre et de réfléchir à la fois sur l'histoire et sur les réalités actuelles des peuples autochtones, comme l'ont exigé la Commission de vérité et réconciliation et les dirigeants autochtones.

Veuillez noter que l'ADNB sera fermée ce jour-là.

RECRUTEMENT DE BÉNÉVOLES

L'ADNB cherche toujours à recruter un membre actif, enthousiaste et dévoué pour siéger à son comité de discipline.

Comme vous le savez, l'ADNB réglemente la pratique de la diététique afin de protéger le public. Elle veille à ce que les membres de la profession respectent les normes de conduite professionnelle, de compétence et d'éthique conformément à la Loi concernant la profession.

Le Comité de discipline appuie ce mandat en examinant les préoccupations et les plaintes liées à l'inconduite professionnelle, à l'incompétence et aux violations du secret professionnel.

Engagement :

- Assistez aux réunions selon les besoins
- Consultez les documents avant les réunions et participez activement et respectueusement aux discussions
- Faire preuve de jugement et d'équité dans la prise de décision
- Agissez honnêtement, de bonne foi et dans le meilleur intérêt de la protection du public
- Maintenir la confidentialité et démontrer votre discrétion en tout temps

Ce poste est pour un mandat de 2 ans qui commence dès que possible.



Si vous souhaitez faire du bénévolat au sein du comité de discipline, avez des questions ou souhaitez obtenir plus d'informations sur cette opportunité, vous pouvez communiquer avec la registraire par intérim, Lynn Gaudet, à registrar@adnb-nbad.com.

Questions?

Si vous avez des questions concernant l'ADNB, veuillez visiter le site web de l'ADNB à www.adnb-nbad.com ou envoyer votre question par courriel à admin@adnb-nbad.com.